

A propos d'expulsions de familles albanaises

Communiqué du NPA 65

Le 27 janvier, une opération conjointe de plusieurs préfectures de la Région Occitanie a été engagée en vue d'une expulsion groupée de plusieurs familles en direction de l'Albanie.

Un vol Frontex a été affrété spécialement, sans laisser aucun répit aux personnes, sans laisser aux familles la possibilité de préparer leur départ et de récupérer leurs biens essentiels (affaires des enfants, cartable ...).

Une opération similaire s'était déjà déroulée le 3 septembre dernier, le lendemain de la rentrée scolaire, pour 5 familles albanaises dont une tarbaise, accompagnées de 9 enfants. La Cimade et RESF avaient alors dénoncé ces expulsions d'enfants scolarisés, ainsi que les méthodes scandaleuses utilisées conduisant à séparer certaines familles.

Ce nouveau charter ne fait que renforcer notre indignation et traduit une fuite en avant des préfectures et un durcissement particulièrement inquiétant de la politique gouvernementale en matière de répression des personnes migrantes.

A Toulouse, des pressions inadmissibles ont été exercées sur des familles albanaises, les mettant dans des situations de stress extrême : convocations répétées et notifications sans interprètes, policiers intervenant dans les hôtels où elles étaient hébergées, un père conduit par des policiers devant l'école pour « récupérer » les enfants, alors que la mère était gardée en rétention, menaces de séparation des familles et des enfants... etc

Il y avait bien longtemps que de tels comportements policiers n'avaient pas eu lieu en France. Les forces de l'ordre n'ont pas à intervenir devant les établissements scolaires !

Nous nous indignons contre de telles pratiques et rappelons que la place d'un enfant est à l'école et non derrière des barbelés !

Nous refusons la banalisation de ces violences injustifiables notamment sur des enfants, et demandons que l'État cesse d'infliger des « traitements inhumains et dégradants » aux personnes.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Monsieur les parlementaires les organisations signataires de la charte du Réseau Éducation Sans Frontières n'acceptent pas que des familles soient traitées de cette façon, la France doit respecter la

Convention Internationale des Droits de l'enfant. Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents. La place d'un enfant est à l'école pas derrière les barbelés d'un centre de rétention !

NPA65, Tarbes, le 5 février 2020.